

Maison de Services
Au Public
31 Rue de Vire
Aunay sur Odon
14260 Les Monts
d'Aunay
Tél. 02.31.77.57.48
E-mail. as.dgs@pbi14.fr

COMPTE RENDU DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt, le mardi 25 février à 9h10, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay sur Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 28 janvier 2020.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

ÉTAIENT PRESENTS : 14

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 15

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Pierre LEFEVRE, Christian GABRIEL, Marc HEBERT, Yves CHEDEVILLE, Jacky GODARD, Annick SOLIER, Christine SALMON, Norbert LESAGE, Jean-Yves BRECIN, Christian HAURET, Vice-présidents, Christophe LE BOULANGER, Marcel PETRE, Joseph DESQUESNE, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Marcel BONNEVALLE a donné pouvoir à Christian GABRIEL

Étaient absents excusés :

Étaient absents : Christian VENGEONS

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

TABLE DES MATIERES

ADMINISTRATION GENERALE	3
DECISION 20200225-1 : AG_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 04 FEVRIER 2020	3
ENFANE JEUNESSE	3
DECISION 20200225-2 : EJ_ALSH : ORGANISATION D'UN MINI-CAMP COLLECTIF	3
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4
DECISION 20200225-3 : DEV_ZA DE VILLERS-BOCAGE : AMENAGEMENT ILOT NORD : LANCEMENT DES ETUDES ET CHOIX DU BUREAU D'ETUDES	4
DECISION 20200225-4 : DEV_ZA DE VILLERS-BOCAGE : PROJET DE CESSION D'UNE PARCELLE DE LA ZA DES NOIRES TERRES A VILLERS-BOCAGE	5
DECISION 20200225-5 : DEV_ZA DE CAUMONT-SUR-AURE : PROJET DE CESSION D'UNE PARCELLE DE LA ZA DE CAUMONT-SUR-AURE	6
QUESTIONS DIVERSES	7

ADMINISTRATION GENERALE

DECISION 20200225-1 : AG_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 04 FEVRIER 2020

Le compte rendu a été affiché le 11 février 2020 et envoyé aux membres du bureau et du conseil communautaire le 18 février 2020.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité, (sans le vote de Christine SALMON)

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le compte rendu du bureau du 04 février décembre 2020.

ENFANCE JEUNESSE

DECISION 20200225-2 : EJ_ALSH : ORGANISATION D'UN MINI-CAMP COLLECTIF

Contexte :

La politique d'harmonisation des ALSH prévoyait l'organisation d'un séjour commun (délibération n°20180704-7). Le réseau enfance-jeunesse propose un séjour à vocation culturelle qui aura lieu du 05 au 12 juillet 2020 dans le Jura pour 24 enfants de 8 à 12 ans. Le montant par jour et par enfant est estimé à 75 €. La commission propose que ce coût soit supporté à part égale entre les parents et les aides publiques.

Objectif : Définir la tarification du séjour organisé par le réseau enfance-jeunesse du territoire de PBI et l'aide apportée par PBI pour ce séjour.

Après amendement du bureau, la commission Enfance-Jeunesse propose de valider l'aide de PBI, de définir les tarifs aux familles et les conditions d'inscriptions au séjour de la façon suivante :

Postulat de départ : Grille tarifaire définie sur le même principe que les tarifs des autres mini-camps, à savoir coût du tarif de référence (quotient sup ou égal à 1400) supporté à part égale entre les parents et les aides publiques.

Proposition Participation Pré-Bocage Intercom

	RAPPEL Mini-camp	SEJOUR
Coût brut /jour/enfant	60 €	75 €
Aides publiques		
Aide CAF	5 €	5 €
Aide PBI	25 €	32,50 €
Tarif parents maxi (QF 4)	30 €	37,50 €

→ soit un total de cofinancement de l'opération de

Si 24 enfants de QF 1 =>

Recettes parents : 6 336 € (33x8x24)

Recettes CAF : 960 € (5x8x24)

Participation PBI : 7 104 € ((75-33-5) x8x24)

Total 14 400 €

Comparaison autres mini-camps : + 7€/enfant/jour

Supplément de 1 344€ pour ce séjour

Proposition des Tarifs parents

Quotient	RAPPEL Tarif actuel	PROPOSITION	Coût total pour la famille
	Mini-camp 1 journée	Séjour 1 journée	Séjour de 8 jours
Inf. ou égal à 620	26,00 €	33,00 €	264,00 €
621 à 900	27,00 €	34,00 €	272,00 €
901 à 1399	28,00 €	35,00 €	280,00 €
Sup. ou égal à 1400	30,00 €	37,50 €	300,00 €

Il est spécifié que les mini-camps accueillent les enfants de 8 à 12 ans.

De plus, il est précisé que si le nombre d'inscription est supérieur à 24 participants, un tirage au sort sera effectué pour l'ensemble.

Conditions d'inscriptions :

- Assurer une communication équitable à l'ensemble de la population en amont des inscriptions par le réseau des écoles, maires, collèges et acteurs enfance-jeunesse,
- Organisation d'une réunion d'information le 31 mars à 18h30 au pôle de Villers-Bocage,
- Période d'inscription du 31/03/2020 au 28/04/2020
- Réservation du séjour aux enfants résidants sur Pré-Bocage Intercom,
- Paiement effectif de la globalité du séjour à l'inscription avec délai d'encaissement différé possible,

Attribution des places du séjour sous forme de tirage au sort à l'issue de la période d'inscription si le nombre d'inscription est supérieur à 24 participants.

- Le seuil minimum en dessous duquel le séjour ne pourra pas être organisé **est fixé à 16 enfants**.
- Ce mini-camps accueille les enfants de 8 à 12 ans inclus.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité, (sans le vote de Christine SALMON)

DECIDE

ARTICLE 1 : DE VALIDER l'aide de Pré-Bocage Intercom exposée ci-dessus ;

ARTICLE 2 : DE VALIDER la grille tarifaire pour les familles exposée ci-dessus pour ce séjour ;

ARTICLE 3 : DE VALIDER les conditions d'inscriptions exposées ci-dessus ;

ARTICLE 4 : DE PREVOIR les crédits nécessaires au budget principal ;

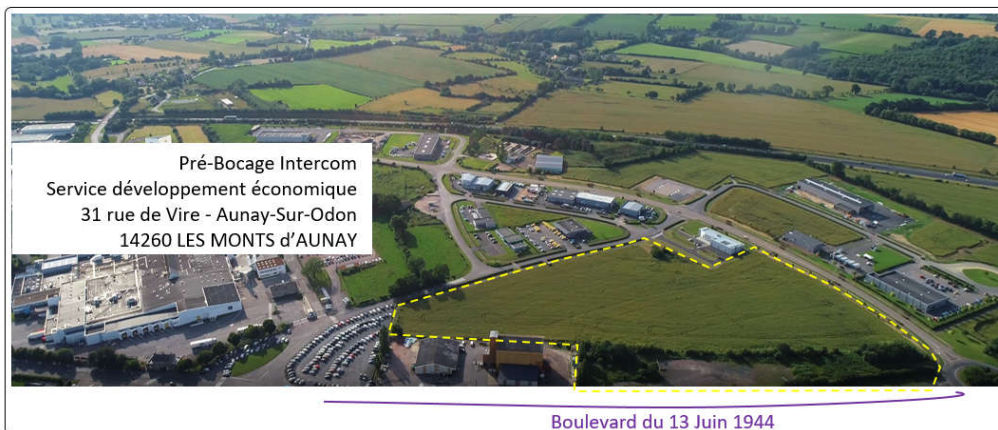
ARTICLE 5 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DECISION 20200225-3 : DEV_ZA DE VILLERS-BOCAGE : AMENAGEMENT ILOT NORD : LANCEMENT DES ETUDES ET CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Contexte :

L'îlot Nord de la ZA des Noires Terres représente environ 5.6 hectares (dont Prébo'Cap). Pré-Bocage Intercom porte un projet d'aménagement 2020-2021 pour y accueillir des entreprises artisanales et industrielles, ainsi qu'un front d'entreprises commerciales le long du boulevard du 13 Juin 1944 [incluant un projet de Bricomarché à proximité du rond-point] à desservir par un nouvel accès.



Objectif : Aménager l'îlot nord en répondant aux enjeux suivants :

Un Comité de Pilotage a été mis en place entre PBI et la commune de Villers-Bocage dès 2019 pour veiller à ce que le projet concilie (1) **la sécurité routière** notamment de l'accès à créer sur le Boulevard du 13 Juin 1944, (2) **les enjeux économiques** (viabilité économique, commercialisation, optimisation, densification foncière), (3) **l'intégration du projet dans son environnement** en proposant entre autres un aménagement de qualité qui permette de réussir la transition entre la zone résidentielle des Quintefeuilles, le boulevard du 13 Juin et la ZA des Noires Terres.

Zone d'étude :

- Les parcelles concernées par le projet d'aménagement sont AL 125 / AL 127 / AL [136 +137 + 65]

- En excluant la rue du Chêne / Délaissé entre AL 125 et 57 / AL 55 / AL 59 / AL 139 (lot déjà aménagé mais faisant partie de l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres).
- En sachant que la parcelle AL 139 accueille la pépinière d'entreprises Prébo'Cap, en service depuis 2018, et que ce lot est accessible depuis l'extension de la rue des Fours à Chaux réalisé en 2017.

Planning prévisionnel 2020 et livrables :

- **4 - 25 février** : sourcing / 25 février : attribution de la mission « études »
- **1er mars - mi-avril** : réalisation des études
 - Visite et participation à 3 réunions en Pré-Bocage
 - (1) ETUDE de faisabilité du projet d'aménagement de l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres (Villers-Bocage)
Présentation de 2 à 3 hypothèses d'aménagement en précisant leurs avantages et leurs impacts
Découpage des lots, desserte intérieure, aménagements, esquisses et chiffrages
 - (2) ETUDE portant sur le trafic routier et la sécurité routière d'un projet d'accès au boulevard du 13 Juin 1944
Présentation de 2 à 3 hypothèses d'accès en précisant le niveau de sécurité de routière de ces aménagements
Comptage routier, dimensionnement, implantation, esquisses et chiffrages
- **Avril - mai** : prises de décision PBI et commune de Villers-Bocage, puis attribution de la mission « PA »

Suite du planning si projet validé :

- **Mai-juin** : mission de rédaction du dossier de permis d'aménager
 - Participation à 2 réunions en Pré-Bocage
 - En option (3) DOSSIER complet pour instruction du PROJET D'AMENAGEMENT
En considérant le projet validé par le Copil et PBI et les éventuels ajustements
- **Fin juin** : dépôt de la demande PA
- **Juillet - septembre** : instruction du PA
- **Octobre** : possibilité de commercialiser les parcelles incluses dans le PA et de signer les promesses de vente

Il a été exposé le résultat du sourcing et proposé le lancement des études.

Arrivée de Christine SALMON

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à 14 voix POUR et 1 abstention (Christine SALMON)

DECIDE

ARTICLE 1 : DE RETENIR le groupement porté par le bureau d'études **TECAM** pour un montant de 21 300 € HT ;

ARTICLE 2 : DE LANCER les études relatives à l'aménagement de l'îlot Nord ;

ARTICLE 3 : D'APPROUVER le planning prévisionnel exposé ci-dessus ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

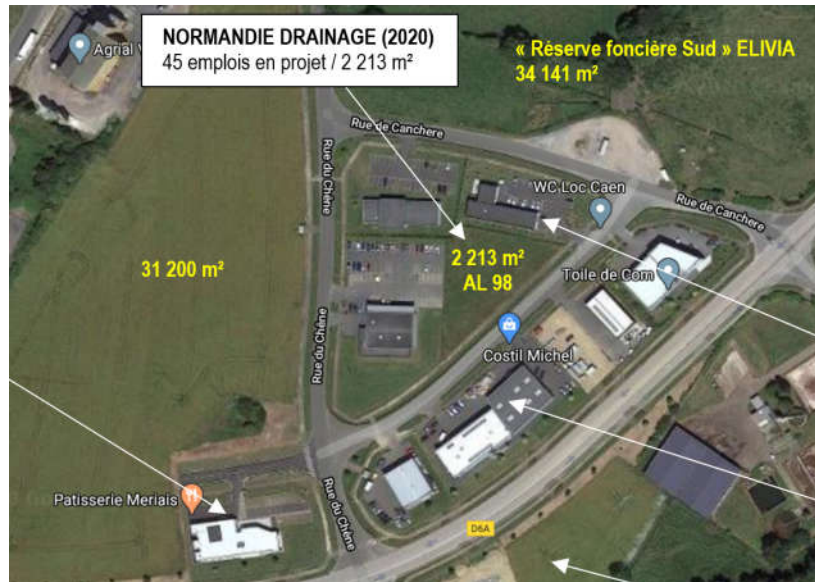
DECISION 20200225-4 : DEV_ZA DE VILLERS-BOCAGE : PROJET DE CESSION D'UNE PARCELLE DE LA ZA DES NOIRES TERRES A VILLERS-BOCAGE

Considérant

- *la délibération 20190703-3 portant sur les délégations : Art. 3, point 6*

Contexte : Demande d'acquisition d'un terrain en Zone d'Activités propriété de Pré-Bocage Intercom :

- Surface : Environ 2 213 m²
- Situation : Parcelle AL 0098 de la ZA des Noires Terres (Villers-Bocage)
- Au profit de l'entreprise : Normandie Drainage SAS [313 998 700 00014] ou toute autre société portant ce projet
- Type d'activité : aménagements de haras, pistes, clôtures...
- Emplois : 45 (siège + 5-6 administratifs à VB)
- Avis de France Domaine : 15 € HT/m² [Juridiquement, Pré-Bocage Intercom n'est pas tenue de suivre l'avis de France Domaine. Néanmoins, lorsque le prix proposé à l'acquéreur en diffère, il doit être pleinement justifié.]



Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CEDER la parcelle AL 0098 d'environ 2 213 m² de la ZA des Noires Terres (Villers-Bocage) aux conditions suivantes :

- Prix unitaire : 15 € HT/m²
- Coût d'acquisition estimé : 2 213 x 15 = 33 195 € HT
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur
- Frais de raccordement à la charge de l'acquéreur
- Destination : bâtiment pour l'entreprise Normandie Drainage SAS ou toute société portant ce projet
- Délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquiescer le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire ;

ARTICLE 2 : DE SIGNER « la convention concernant la gestion des entrées et sorties de parcelles sur la zone artisanale de Villers-Bocage » permettant la réalisation des travaux d'accès selon les prescriptions techniques y figurant ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

DECISION 20200225-5 : DEV_ZA DE CAUMONT-SUR-AURE : PROJET DE CESSION D'UNE PARCELLE DE LA ZA DE CAUMONT-SUR-AURE



Considérant

- la délibération 20190703-3 portant sur les délégations : Art. 3, point 6

Contexte : Demande d'acquisition d'un terrain en Zone d'Activités propriété de Pré-Bocage Intercom :

- Surface : Environ 879 m²
- Situation : Parcelle AD0346 de la ZA de Caumont-sur-Aure
- Au profit de l'entreprise : EAM Matériels ou toute autre société portant ce projet
- Type d'activité : Matériel agricole et Travaux Publics
- Avis de France Domaine : 16 € HT/m² [Juridiquement, Pré-Bocage Intercom n'est pas tenue de suivre l'avis de France Domaine. Néanmoins, lorsque le prix proposé à l'acquéreur en diffère, il doit être pleinement justifié.]

Dans le cas présent, la petite surface et la localisation en deuxième ligne de ce lot justifient un coût à 9 € HT / m².



**Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,
DECIDE**

ARTICLE 1 : DE CEDER la parcelle AD0346 d'environ 879 m² de la ZA de Caumont-sur-Aure aux conditions suivantes :

- Prix unitaire : 9 € HT / m²
- Coût d'acquisition estimé : 879 x 9 = 7 911 € HT
- Frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur
- Frais de raccordement à la charge de l'acquéreur
- Destination : bâtiment pour l'entreprise EAM Matériels ou toute société portant ce projet
- Délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquérir le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire ;

ARTICLE 2 : DE SIGNER « la convention concernant la gestion des entrées et sorties de parcelles sur la zone artisanale de Caumont-sur-Aure » permettant la réalisation des travaux d'accès selon les prescriptions techniques y figurant ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance à 09h45

Affichage fait le 03 mars 2020

Gérard LEGUAY
Le Président

